



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2016

L'an deux mil seize, le 25 Octobre, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présence de Jean-Louis DUPRAT, Maire.

Séance ouverte à 20 H 00

Conseillers présents : Ms. DUPRAT – BIENNAIS – MENESPLIER – MERCIER -
Mmes ANDRIEUX M.C. – ANDRIEUX M. – PERRIER-REPLEIN – KEY

Secrétaire de séance : M. MERCIER Gilles

Lecture et approbation du compte-rendu de la dernière réunion.

Ordre du jour :

1° : Approbation du C.R. de la réunion du 11 août 2016.

Après lecture, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 11/08/2016.

Adopté à l'unanimité.

2° : Présentation du rapport d'activité 2015 de la CCPR

La Communauté de Communes du Pays Ribéracois présente son rapport annuel d'activité pour l'année 2015 (65 pages). Monsieur le Maire présente un document synthétique au Conseil Municipal.

Concernant spécifiquement la voirie, le Conseil municipal se prononce favorablement pour inscrire au budget 2017 de la CCPR, une demande d'investissement pour la réfection de la voie revêtue menant de Palisse à Nougerol.

Cette voie fortement dégradée pendant la sécheresse estivale est d'intérêt communautaire puisqu'empruntée par les transport scolaires.

Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activité 2015 de la CCPR. Adopté à l'unanimité.

3° : Présentation du rapport d'activité 2015 du SMCTOM secteur de Ribérac

Le SMCTOM présente son rapport annuel d'activité pour l'année 2015.

Il est à noter qu'en parallèle de la construction de la nouvelle déchetterie de Ribérac, celle de Nabinaud en Charente, voisine de notre commune, sera très prochainement inaccessible pour les habitants de la Dordogne.

Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activité 2015 du SMCTOM de Ribérac. Adopté à l'unanimité.

4° : Présentation du rapport d'activité 2015 du SIAEP du Bois de la Côte

Le SIAEP du Bois de la Côte qui réunit les anciens Syndicats d'Eau Potable de Saint Privat et de Saint-Aulaye présente son rapport annuel d'activité pour l'année 2015.

Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activité 2015 du SIAEP du Bois de la Côte. Adopté à l'unanimité.

5° : Création d'un poste d'adjoint administratif 1ère classe

Amandine, reçue au concours d'adjoint administratif de 1ère classe en 2016, peut prétendre à occuper un poste de même grade. Amandine occupe actuellement un poste d'adjoint administratif de 2ème classe au secrétariat de la mairie.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide la création d'un poste d'adjoint administratif de 1ère classe pour 14 heures à compter du 1er décembre 2016. Adopté à l'unanimité

6° : Emploi mission temporaire du CDG 24 : entretien des locaux

La commission d'évaluation des candidats rend compte des critères choisis pour sélectionner la personne amenée à occuper le poste d'entretien des locaux communaux.

Le Conseil municipal, écoute le compte-rendu de la commission d'évaluation et délibère sur le choix de la personne présentée pour occuper cette mission temporaire. La candidature de Nathalie BONNET est retenue. Adopté à l'unanimité.

7° : Fiscalité directe locale. Proposition d'exonération

M. Cavaleiro, résident au Château du Mas de Montet, déclare payer une Taxe Foncière sur le Bâti trop élevée, compte tenu des désagréments rencontrés dans la fourniture de services publics (accès internet, électricité, réseau mobile). Il demande une exonération de la TFB.

Cette taxe est répartie entre la commune, le Département, la Communauté de Communes et la Région. Une exonération est nouvellement possible dans le contexte de son activité et dans les Zones de Revitalisation Rurale (ZRR) dont fait partie la commune.

Néanmoins, cette exonération s'appliquerait également à tous les bâtis de même activité (la commune en compte 3 autres), ne peut être inférieure à 100%, et n'est pas compensée par l'Etat.

Le Conseil municipal, décide d'ajourner la décision d'exonération de TFB pour les personnes concernées, en raison du manque d'évaluation de la perte en recette qu'elle pourrait engendrer. Adopté à l'unanimité.

Mme Josette PERRIER-REPLEIN quitte la réunion pour raisons personnelles.

8° : Convention ADIL pour le suivi juridique locatif

Suite à un entretien entre M. le Maire et l'ADIL dans le cadre des loyers impayés, l'ADIL propose de signer une convention avec la Mairie pour défendre nos intérêts en cas de non paiement des loyers. Cette convention peut s'étendre jusqu'au choix de potentiels demandeurs de location. Le coût de cette aide est d'environ 3.66 % du montant des loyers, représentant ainsi 45 € par mois.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de rejeter l'offre de convention de suivi juridique locatif avec l'ADIL'SUR. Adopté à la majorité.

9° : Rapport d'enquête publique sur l'aliénation de la réserve foncière aux Millasses

L'enquête publique menée par Mme SCIPION, commissaire enquêtrice, ne fait pas opposition à la vente de la réserve du chemin rural aux Millasses. Aucune observation opposable n'a été adressé à la mairie. Seul, M. Chaumette Jacques a souhaité qu'il soit inscrit la mention : "Pas de réduction de l'assiette du chemin existant". Ce qui est le cas.

La vente de cette réserve de 60 m² avait été estimée à 3€ par m². L'acte sera passé en la forme administrative afin d'éviter des frais de notaire aux acquéreurs.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de vendre la réserve du chemin rural des Millasses à M. Andrieux Bruno pour la somme de 180 € et autorise M. le Maire à réaliser toutes les procédures de la dite vente. Adopté à la majorité.

10° : Décision modificative : budget principal communal. Opération d'investissement

Il ressort de l'historique du 10/10/2016 du Budget communal, la nécessité de quelques ajustements budgétaires sur 3 opérations d'investissement :

- opération 54 : Halte nautique de Montmalan. Besoin de financement = 5 400 €.
- opération 60 : Réhabilitation ponts et passerelles. Besoin de financement (2 passerelles au lieu d'une seul - devis de 13 376 €) = 4 376 €.
- opération 66 : Voirie Parking "Vin doux". Besoin de financement = 750 €

Donc un besoin de financement global de 10 526 €

- opération 67 : achat terrain. Excédent = 3 680 €
- opération 74 : agence postale et musée : menuiseries et façades. Excédent = 7 500 €

Donc un excédent de financement global de 10 526 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2016 :

Crédits à ouvrir :

Dép. / Invest. : chap. 23 / art. 2315 / op. 66 : Voirie parking "Vin Doux" : 750,00 €

Dép. / Invest. : chap. 23 / art. 2313 / op. 60 :

Réhabilitation pont et passerelles : 4 376,00 €

Dép. / Invest. : chap. 21 / art. 2128 / op. 54 : Halte nautique Montmalan : 5 400,00 €

Crédits à réduire :

Dép. / Invest. : chap. 23 / art. 2313 / op. 74 :

Agence Postale et Musée menuiseries et façades : - 6 846,00 €

Dép. / Invest. : chap. 21 / art. 2111 / op. 67 : Achat terrain : - 3 680,00 €

Adopté à la majorité.

11° : Demande de subvention pour le projet Boulangerie

L'architecte ayant été retenu par la commission communale, M. Haller, la poursuite des formalités est engagée. M. Haller va faire une demande de permis de construire sur la parcelle cadastré AA 37. Dans le cas où un accord serait trouvé pour obtenir la parcelle de l'ancienne scierie, avant le début des travaux, M. Haller fera une demande de transfert de permis de construire sur cette parcelle.

En parallèle concernant le plan de financement, il faut obtenir des subventions de nos partenaires financiers. Dans ce cadre, une réunion se tiendra le 4 novembre prochain à la Mairie.

Les partenaires potentiels sont le Département, la Région, la Chambre des métiers et l'Etat.

Les estimations de subvention représentent un total de 50 % du montant HT du projet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à engager les démarches d'obtention de subventions auprès des organismes partenaires. Adopté à la majorité.

Questions diverses :

- *Affaire impayés de loyers*

Lors de la convocation au Tribunal d'Instance de Périgueux, le report sollicité par l'avocate de Mme Bourmaud a été accepté par le Président du Tribunal. Ce délai va nous faire entrer dans la période hivernale et ce qui diffère la procédure d'expulsion, qui sera reporté en avant avril 2017.

Mme Bourmaud a fait la proposition de rembourser régulièrement sa dette par des mensualités de 70 €, ce qui représente une durée de 4 ans.

Un refus lui a été signifié, ainsi que la volonté de la commune d'attendre la décision du juge.

- *Cessation d'activité au "Vin doux"*

Un courrier recommandé a été réceptionné à la mairie, signifiant la cessation d'activité des gérantes du "Vin doux" au 1er janvier 2017.

M. le Maire souhaite qu'une commission "Repreneurs" soit constituée, assistée de la personne référente à la CCI ainsi qu'un représentant du Conseil départemental. Outre M. le Maire et ses deux adjointes Mmes Andrieux, Mme Key et M. Mercier participeront à cette commission.

Il reste à définir les modalités de reprise, compte tenu des délais. Soit la totalité par un repreneur, soit le matériel seul par la commune si pas de repreneur. M. le Maire ne souhaite pas d'autre affectation du multiple pour le moment.

- *Acquisition terrain de la scierie*

Tant que la succession de M. Guy Peyronnet n'est pas finalisée, la plus grande prudence est de mise quant à l'éventuelle acquisition du terrain de la scierie en vu d'y transférer le projet de Boulangerie.

- *Ratés de communication*

M. le Maire propose qu'une rapide réunion de 30 min. Tous les quinze jours, puisse se tenir afin de parcourir les sujets en cours et tenir l'ensemble du Conseil municipal informé en temps et heure des dossiers.

- *Commission évènements climatiques*

Que faire de cette commission qui est en veille ?

- *Projet de territoire de la CCPR*

La fusion entre les deux EPCI de Ribérac et Saint Aulaye est ajournée au 1er janvier 2019. Un document sur le projet de territoire de la CCPR est disponible.

- *Elections présidentielles et législatives de 2017*

Elections présidentielles : 1er tour le 23 avril 2017 - 2ème tour le 7 mai 2017

Elections législatives : 1er tour le 11 juin 2017 - 2ème tour le 18 juin 2017

- *Territoires à transition énergétique positive croissance verte (TEPCV)*

Une convention entre l'Etat et la CCPR a été signée.

- *Contrat d'objectif avec le département*

La commune souhaite inscrire au contrat d'objectif, les projets de Boulangerie (en priorité) pour 157 000 € et de halte nautique à Montmalan pour 11 000 € (opération n°54 au budget communal).

- *Vente de la maison du bourg appartenant au diocèse*

L'acquéreur est le manoir de Longevau (Le Golf à Pillac). Il souhaite en faire un gîte.

- *Cérémonie du 11 novembre*

Prévue à 11 h. La commission Cérémonies doit prévoir la Gerbe, le pot de l'amitié, le contenu de la cérémonie (la Marseillaise en fin de cérémonie), contacter le porte-drapeau.

- *Travaux et achats divers à prévoir*

- Adduction d'eau à l'atelier municipal, afin d'y installer des sanitaires.

- Changer le bras de l'épareuse

- Demander à la commune de Nabinaud l'achat du petit bout de terrain côté Montmalan, de façon à y construire une digue et éviter ainsi les débords de la Dronne.

- Raccordement de l'Agence Postale à l'assainissement collectif.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 H 30.